

En assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2018, après assainissement de la société par réduction du capital social, les actionnaires de Cablisys Holding AG ont décidé de l'augmentation du capital-actions de la société à CHF 1'000'000.-- par l'émission de 10'000 de nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 100.-- (cent francs) chacune. Le prix d'émission de ces nouvelles actions est fixé à 100 (cent francs).

Tous les actionnaires actuels de la société disposent d'un unique délai au **16.04.2018**, à peine de péremption, pour faire valoir leur droit préférentiel de souscription en renvoyant le bulletin de souscription complété et signé (date du cachet postal faisant foi) et en libérant les nouvelles actions souscrites sur le compte y relatif (date valeur faisant foi). Les droits de souscription non exercés seront mis à disposition du conseil d'administration.

La présente publication a pour but de sauvegarder les droits préférentiels de souscription des anciens actionnaires ; cette souscription d'actions n'est donc pas ouverte au public. Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions ont le droit de souscrire au moins une action nouvelle pour 1 à 173 anciennes actions, leur droit porte sur une action supplémentaire par tranche de 173 anciennes actions supplémentaires.

Les bulletins de souscription et le numéro IBAN du compte de consignation peuvent être obtenus auprès de Me Raymond de Boccard, ETUDE ZURKINDEN - DE BOCCARD – RUSCA, Grand-Places 14, 1700 Fribourg.